



VALRÉAS
ENCLAVE DES PAPES

COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par Denis Duciel
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59
Courriel : dst@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/DST/CG

DÉCISION N° 2022-07/67

ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE 5 PORTES, Y COMPRIS ACCESSOIRES POUR LA POLICE MUNICIPALE

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que de toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit doter la Police Municipale d'un véhicule électrique 5 places y compris les accessoires, indispensable au bon fonctionnement du service ;

CONSIDÉRANT que la société BESSON C&M GARAGE – agence commerciale PEUGEOT, sise route d'Orange à VALREAS (84600), a fait une proposition intéressante ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : l'achat d'un véhicule électrique 5 places de marque PEUGEOT y compris accessoires pour la Police Municipale, est fait auprès de la société BESSON C&M GARAGE – agence commerciale PEUGEOT, sise route d'Orange à VALREAS (84600), à compter de la date de signature du devis.

Article 2 : Tout document afférent à ce dossier, notamment le contrat, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/07/2022

Application agréée E.legalite.com

Article 3 : La dépense, qui s'élève à un montant de 33 373.57 HT soit 40 332.06 € TTC (hors bonus/malus écologique), sera imputée à l'article 2182/112/SCEPOLI du budget communal.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

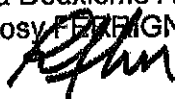
Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de l'affichage de la présente décision.

Fait à Valréas, le 11 juillet 2022

Pour le Maire empêché,
Par délégation,
La Deuxième Adjointe
Rosy FERRIGNO



Certifié exécutoire compte tenu :
de la transmission en Préfecture le 15 JUL. 2022
de la publication sur le site internet de la Ville le

15 JUL. 2022

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 15/07/2022

Application agréée E. l'esp@ce.com

99_AR-064-218401388-20220711-DEC_2022_07